



Amende sur une voiture alors que je n etais pa le conducteur

Par **nicolas58**, le **17/02/2008** à **15:44**

bonjour j ai reçu une amende alors que je n etai pas le conducteur de ma voiture ce jour larnj ai contester l infraction ds les regle avec accusé reception en donnant le numero de permis de celui ki a commi l infraction plus une lettre ou il reconnais celle si! rnil mon renvoyer une lettre en me disant que j etai obligé de payer ? comment sa marche ? je dois faire koi pour que l amensde soit plus a mon nom???rnmrci

Par **Lartiste**, le **17/02/2008** à **23:56**

Je sais que pour ce genre d'affaires effectivement, il te faudra payer l'amende avant de pouvoir en réclamer l'annulation. C'est comme ça, prérogative de puissance public, l'état est tout puissant.rnTu paies l'amende, et ensuite tu recommences ce que tu as déjà fait afin de te faire rembourser. Je ne sais plus quelle est la juridiction compétente pour ça, mais demande à la gendarmerie ils t'aiguilleront probablement.

Par **gregoire552**, le **18/02/2008** à **09:36**

Bonjour,rnrnlorsque vous avez reçu l'amende, il faut renvoyer le formulaire (cerfa 12277*02) de requete en exoration.rnrnvous cochez la case 2 ("véhicule prêté).rnsi vous remplissez toute les acase : identité + permis de la personne concerné vous n'avez pas à consigner.rnrnVous renvoyez le tout en lettre recommandé avec avis de reception.rnrnle formulaire est

téléchargable ici :<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10220&ssrubrique=10224&article=11098>